

## Note (schématique) sur l'éducation

**Les positions du Parti Socialiste sur l'éducation sont surdéterminées par son rapport au monde enseignant et plus spécialement au syndicalisme enseignant** auquel appartient un bon nombre d'adhérents. La SFIO était liée au SNI<sup>1</sup> et à la FEN. L'évolution du second degré a renforcé le SNES où les communistes tenaient la majorité ; il a servi de base à la FSU qui a absorbé le SNI. Le SNESup a connu la même tendance que le SNES, mais la syndicalisation est beaucoup plus faible dans le supérieur. La politique Lionel Jospin (de 1988 à 1991) a reposé sur une négociation avec le SNES qui en a été renforcé. Les enseignants du collège ont été absorbés et ceux du primaire ont été isolés, d'autant que l'intégration des Ecoles Normales dans les IUFM<sup>2</sup> modifiait les conditions de leur recrutement.

**Le collège unique s'est ainsi défini par rapport au lycée**, attendant de l'enseignement primaire qu'il lui fournisse des élèves prêts à une sélection progressive vers les LCT, LP ou lycées agricoles, avec un « déchargement » plus ou moins important vers l'apprentissage ou les dispositifs de « lutte contre l'exclusion ». L'obligation scolaire jusqu'à 16 ans a changé de signification : quand elle était passée de 14 à 16 ans, il s'agissait de correspondre à l'évolution des connaissances en extension comme en approfondissement. Il s'agissait maintenant de lui faire jouer un double rôle : augmenter les savoirs, mais aussi préparer à l'acquisition des compétences, à des qualifications liées aux diplômes de l'enseignement technique ou, par le biais du baccalauréat, de l'enseignement supérieur (GE<sup>3</sup> ou universités). L'enseignement technique a développé son propre cycle du supérieur, lié au lycée (STS<sup>4</sup>) ou à l'université (IUT). Ce dispositif – assez complexe ! – a juxtaposé ainsi des territoires d'enseignement avec leur dynamique propre sans grand rapport avec l'évolution des besoins, en termes d'emploi, d'où le paradoxe d'un grand nombre de sorties « sans qualification » au fur et à mesure du parcours scolaire ou supérieur et une certaine inadéquation entre les formations et les emplois correspondants.

---

<sup>1</sup> SNI : syndicat national des instituteurs ; FEN : Fédération éducation nationale ; SNES : syndicat national des enseignants du second degré ; FSU : Fédération syndicale unitaire ; SNESup : syndicat national de l'enseignement supérieur

<sup>2</sup> IUFM : institut universitaire de formation des maîtres

<sup>3</sup> GE : grandes écoles

<sup>4</sup> STS : section technicien supérieur

Si l'on veut corriger le système, il convient de redéfinir des logiques de formation suffisamment cohérentes :

- constater que **la formation s'exercera tout au long de la vie** : obligatoirement de 6 à 16 ans, ensuite selon les modes d'orientation, les besoins d'évolution professionnelle et les choix personnels. C'est à cette logique que correspondait **l'idée du crédit-formation** au-delà de la période scolaire.
- Mettre en place **un véritable service public de la petite enfance**, fondé sur les formes d'accueil des très-petits et l'école maternelle à partir de 2 ou 3ans : il serait sous la responsabilité des communes, avec l'appui de l'Etat (crédits sociaux et personnel de l'Education Nationale en maternelle). L'organisation de ce service doit aller de pair avec une réforme des congés parentaux et des dispositifs proposés aux familles (PMI, assistantes maternelles, psychologues, etc.).
- Mettre en adéquation l'école élémentaire et le collège dans la perspective **d'une culture commune**<sup>5</sup> avec un socle de connaissances de base en fin de collège pour une orientation vers le lycée ou des formations qualifiantes (CAP – BEP). Cette adéquation implique : une progressivité des programmes permettant d'éventuels rattrapages (pas de redoublement), une individualisation de la formation qui suppose des classes peu chargées, en particulier dans les ZEP, ainsi qu'un suivi des élèves en difficulté au-delà du primaire (relance des RASED), un type d'enseignants adaptés à ces âges de l'enfance à l'adolescence : polyvalents pour les professeurs des écoles, bi-valents pour les professeurs des collèges (comme pour l'enseignement général en lycée professionnel).
- **Instituer une année de transition après la 3<sup>ème</sup>** pour faciliter l'orientation ou la réorientation : la classe de seconde doit permettre un choix déterminant entre les filières générales, technologiques et professionnelles. Elle serait organisée en deux semestres avec un bilan à l'issue de chaque semestre. Il y aurait des enseignements de base et des modules semestriels au choix de l'élève. Les enseignants – certifiés – doivent être formés à l'orientation en relation avec leur discipline. Ils seraient aidés par des conseillers d'orientation affectés à l'établissement.
- Le lycée débouche en trois ans (seconde comprise) sur un baccalauréat qui permet le passage dans l'enseignement supérieur. Des CFA ouverts dans le lycée ou à proximité prennent en charge des élèves après la 3<sup>ème</sup> ou après la seconde pour une formation en alternance vers un CAP ou un BEP. L'obtention de ce diplôme permet de rejoindre un emploi ou la formation en baccalauréat professionnel.
- Pour éviter une orientation sur critères sociaux, il y a les bourses (à réévaluer selon les besoins liés à l'orientation) ; il peut y avoir aussi des encouragements

---

<sup>5</sup> Cf la note complémentaire

(dotations complémentaires) pour les établissements qui pratiquent la mixité sociale dans le recrutement et les parcours.

- L'enseignement supérieur (ou post-bac) doit évoluer autour des pôles universitaires et des Ecoles qui leur sont rattachées administrativement et/ou pédagogiquement. Les concours d'entrée des Grandes Ecoles peuvent être préparés soit en classe préparatoire du lycée, soit dans le premier cycle universitaire. Sur la base du système LMD<sup>6</sup> (3/5/8), il convient d'harmoniser les formations et mentions complémentaires en BTS, IUT et licence professionnelle. Ces formations doivent être ouvertes en formation initiale, mais aussi en formation continue ; elles peuvent être accessibles, en cours d'études, dans des conditions à déterminer, aux étudiants qui ont échoué à un concours des Grandes Ecoles ou à un examen universitaire. Ainsi le nombre de sorties « sans qualification » devrait être fortement réduit.

- Pour la formation des maîtres, les IUFM sont ouverts aux licenciés des diverses disciplines universitaires. Ils préparent en deux ans à un master qui permet le passage des concours de recrutement, pour être soit professeur des écoles (polyvalents), soit professeur des collèges ou LP (bi-valents), soit professeur de lycées (selon une discipline). Les masters sont organisés pour permettre à la fois une formation universitaire et une formation plus professionnelle (avec les stages correspondants) ; ils doivent permettre aussi une réorientation dans d'autres secteurs que l'éducation (nécessité d'un bilan à l'issue de la première année, puis en cas d'échec au concours). L'étudiant peut choisir d'effectuer une année supplémentaire au-delà de son certificat pour préparer l'agrégation qui ouvre (comme le CAPES) à l'enseignement dans un lycée, mais aussi dans le premier cycle du supérieur.

- Le recrutement des maîtres se fait par le biais de concours. Il peut y avoir un concours interne permettant la mobilité entre écoles, collèges, lycées. On peut aussi envisager des listes d'aptitude ou des agréments.

L'éducation doit s'incarner dans des territoires, d'où la nécessité de bassins de formation facilitant le lien entre formation initiale et formation continue, les divers modes de validation (diplôme et VAE<sup>7</sup>), et la coordination entre les cycles, les filières et les ordres d'enseignement. La Région (avec le Rectorat) est au cœur du dispositif.

---

<sup>6</sup> L/M/D : licence/master/doctorat

<sup>7</sup> VAE : validation des acquis de l'expérience

## Note complémentaire

**Une culture commune :** il ne suffit pas de se référer à un socle de connaissances. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble de la personne : son intelligence, mais aussi sa sensibilité, son imagination. Cette culture comporte des aspects esthétiques, éthiques, civiques qui doivent intervenir dans l'enseignement tout autant que l'exigence de savoir lire, écrire, compter.

D'où l'importance du collège comme lieu d'éducation, lors du passage à l'adolescence et pas seulement comme lieu de pré-qualification qui identifie toute difficulté à un échec scolaire laissant présager une difficile, sinon impossible qualification, donc un échec social.

Il n'y a aucune raison qu'un élève « échoue » au collège, pas plus que dans le primaire, d'autant qu'avec une scolarité jusqu'à 16 ans, des rattrapages sont possibles dans les matières de base. Si 15 % des élèves ont des difficultés de lecture à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, il faut qu'il n'y en ait plus à la sortie de 6<sup>e</sup>... Sinon, ce n'est pas un échec du primaire, c'est un échec du collège.